

Faire un don à



Pour soutenir l'association, il vous suffit d'imprimer ce formulaire et de nous l'adresser par courrier accompagné de votre chèque à l'ordre de
LA FONDATION PÈRE FAVRON,
à l'adresse suivante :

FONDATION PÈRE FAVRON
DIRECTION GENERALE
80 Boulevard Hubert Delisle
BP 380
97456 Saint Pierre cedex

VOS COORDONNÉES

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Pays Téléphone

Email @

OUI

Je veux soutenir l'œuvre sociale et d'accompagnement
la FONDATION PÈRE FAVRON

Je vous adresse un don de : _____

15 € **50 €** **100 €** **AUTRE :**

Date :

Signature :

Je recevrai un reçu fiscal pour mon don.

Je souhaite recevoir mon reçu fiscal par mail :@.....

Je souhaite soutenir une action ou un projet en particulier :

.....

.....

.....

Pour recevoir un dossier détaillé d'un projet, contactez-nous.

Si le projet que j'ai choisi est déjà financé au moment de mon don, la FONDATION PÈRE FAVRON pourra affecter mon don au projet de son choix.

- Je fais confiance à la Fondation Père Favron qui affectera mon don au projet de son choix.



DÉDUCTIONS FISCALES

comment ça marche ?

IFI

Si vous êtes assujéti à l'IFI (impôt de solidarité sur la fortune), vous pouvez déduire 75% du montant de votre don à la Fondation Père Favron de votre IFI, dans la limite de 50 000€ par an, soit un montant total de don de 66 666€.

Vous pouvez effectuer votre don jusqu'à la date limitée de déclaration de votre IFI.

Impôt sur le Revenu (IR)

Si vous êtes assujéti à l'impôt sur le revenu, vous pouvez déduire 66% du montant de votre don à la Fondation Père Favron de votre impôt, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Legs, donations et libéralités

La Fondation Père Favron peut recevoir toute forme de libéralités (legs, donation, donation temporaire d'usufruit, assurance-vie, etc.). Reconnue d'utilité publique, elle est exonérée à 100% de droits de succession. Elle recevra donc 100% du patrimoine transmis.

Tout héritier dispose de la faculté, sur la part de l'actif successoral lui revenant et dans les 12 mois suivant le décès du défunt, de réaliser un don au profit de la Fondation Père Favron et bénéficier ainsi d'un abattement sur les droits de mutation à titre gratuit de la valeur des biens ou sommes d'argent objet du don.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question ou projet concernant un legs ou une donation.

Tél. : 0262 91 80 00 – Mail : contact@favron.org



MERCI DE VOTRE SOUTIEN

Les informations recueillies sont nécessaires pour le traitement de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la Fondation. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous nous écrire à l'adresse suivante : contact@favron.org